



## **Compte-rendu**

**Conseil Communautaire  
13 avril 2015 - 20 heures 30  
à Lapleau**

**L'an deux mille quinze, le 13 avril, le Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Francis DUBOIS, Président.**

**Nombre de conseillers en exercice : 34**

**Date de convocation : 3 avril 2015**

### **PRESENTS**

**Délégués titulaires** : M. DUBOIS Francis, Mme AVELINO Marie-Claude, M. BACHELLERIE Jean-Louis, M. BESSEAU Jean-Claude, M. BOINET Jean, M. BOUYGES Daniel, Mme CARRARA Annie, M. CARTIER Philippe, M. CASSEZ Didier, M. CONTINSOUZA Nicolas, M. CORDERO Valentin, M. DATIN Yves, M. ESTRADE Pierre, M. FAUGERAS Noël, Mme FAURE Monique, M. FERRE Charles, M. GONCALVES Jean-François, Mme GUICHON Marion, M. HILAIRE Frédéric, M. LAFON Jean-François, M. LANOIR Jean-Noël, M. MALISSARD Jean-Yves, Mme PEYRAT Denise, Mme SCHWALM Sandrine, M. SUDOUR Claude, M. TAGUET Jean-Marie, M. TRAËN William, M. VALADOUR Jean-Pierre, M. VEYSSIERE Pascal, M. ZANETTI Fernand.

**Délégués suppléants** :

/

### **ABSENTS EXCUSES**

Mme CAYROU Isabelle, Mme ELEGIDO Martine, Mme SUAOU Marie-Laure, Mme VILLALBA Liliane.

### **ABSENTS**

/

Mme CAYROU Isabelle a donné procuration à M. DATIN Yves,  
Mme ELEGIDO Martine a donné procuration à M. HILAIRE Frédéric,  
Mme SUAOU Marie-Laure a donné procuration à Mme. FAURE Monique,  
Mme VILLALBA Liliane a donné procuration à M. FERRE Charles.

## **1 – Affaires générales.**

### **• MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le Président demande à ajouter deux points à l'ordre du jour du présent Conseil Communautaire :

- Les tarifs du prochain séjour organisé par l'Espace Jeunes,
- L'adhésion au groupement de commande pour l'achat d'électricité.

***Le Conseil, à l'unanimité, autorise l'ajout de ces deux sujets à l'ordre du jour.***

- **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU DERNIER CONSEIL COMMUNAUTAIRE.**

Le compte rendu du Conseil Communautaire ne faisant l'objet d'aucune remarque, est adopté à l'unanimité.

- **SIGNATURE DU REGISTRE DES DELIBERATIONS.**
- **PHILIPPE CARTIER EST DESIGNE SECRETAIRE DE SEANCE.**
- **DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU PAYS HAUTE-CORREZE VENTADOUR**

Le Président rappelle la délibération en date du 27 octobre 2014, qui désigne, pour représenter la Communauté de Communes au sein du Pays Haute-Corrèze Ventadour :

\* 4 membres titulaires :

- Monsieur Francis DUBOIS, membre de droit
- Monsieur Jean-Louis BACHELLERIE
- Monsieur Jean-Claude BESSEAU
- Monsieur Jean-Marie TAGUET

\* 4 membres suppléants :

- Monsieur Jean-Noël LANOIR
- Monsieur Pierre ESTRADE
- Monsieur Jean BOINET
- Monsieur Jean-François LAFON

L'article 7.1 des statuts du Pays Haute Corrèze Ventadour prévoit que l'Assemblée Générale est notamment composée des conseillers départementaux des cantons concernés.

Il convient donc d'élire un délégué titulaire pour remplacer Monsieur Jean-Marie TAGUET, devenu conseiller départemental.

Le Président fait appel aux candidatures puis fait procéder au vote.

***Le Conseil, après en avoir délibéré, par 33 voix pour et une abstention :***

- ***Elit le délégué titulaire suivant, en remplacement de Monsieur Jean-Marie-TAGUET : Monsieur Charles FERRE.***

## **2 - Affaires financières.**

Jean-Claude BESSEAU explique que les comptes administratifs ont été présentés en Commission des Finances le 8 avril dernier et approuvés par Madame la Trésorière, sauf pour le budget annexe du SPANC, qui a été corrigé et renvoyé à l'ensemble des conseillers communautaires.

- **COMPTE ADMINISTRATIF, COMPTE DE GESTION 2014 BUDGET PRINCIPAL ET AFFECTATION DES RESULTATS.**

Jean-Claude BESSEAU, Président de la Commission des finances, présente le compte administratif et le compte de gestion du budget principal 2014 (documents joints à la note de présentation) et l'affectation des résultats comme suit :

<b>POUR MEMOIRE</b>	
Résultat de fonctionnement antérieur reporté	0
Résultat d'investissement antérieur reporté	-765 012,67
<b>SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/14</b>	
Solde d'exécution de l'exercice	+722 425,97
Solde d'exécution cumulé	-42 586,70
<b>RESTES A REALISER AU 31/12/14</b>	
Dépenses d'investissement	170 082,00
Recettes d'investissement	391 898,00
<b>SOLDE</b>	<b>+221 816,00</b>
<b>EXCEDENT DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/14</b>	
Rappel du solde d'exécution cumulé	-42 586,70
Rappel du solde des restes à réaliser	+221 816,00
<b>EXCEDENT DE FINANCEMENT TOTAL</b>	<b>+179 229,30</b>
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER</b>	
Résultat de l'exercice	+176 078,06
Résultat antérieur reporté	0
<b>TOTAL A AFFECTER</b>	<b>+ 176 078,06</b>

<b>AFFECTATION DES RESULTATS DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b>	
Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit du c/ au 1068 sur BP):	0
Affectation complémentaire en réserve	0
Affectation au compte 002 en excédent de fonctionnement	176 078,06

***Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le compte administratif, le compte de gestion et l'affectation des résultats du budget principal.***

- **COMPTE ADMINISTRATIF, COMPTE DE GESTION ET AFFECTATION DU RESULTAT 2014 BUDGET ANNEXE SIAC (ACTION CULTURELLE)**

Jean-Claude BESSEAU présente le compte administratif et le compte de gestion du budget annexe du Service Intercommunal de l'Action Culturelle 2014 (documents joints à la note de présentation) et l'affectation des résultats comme suit :

<b>POUR MEMOIRE</b>	
Résultat de fonctionnement antérieur reporté	0
Résultat d'investissement antérieur reporté	-66 621,90
<b>SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/14</b>	

Solde d'exécution de l'exercice	+31 929,28
Solde d'exécution cumulé	-34 692,62
<b>RESTES A REALISER AU 31/12/14</b>	
Dépenses d'investissement	0
Recettes d'investissement	0
<b>SOLDE</b>	<b>0</b>
<b>BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/14</b>	
Rappel du solde d'exécution cumulé	-34 692,62
Rappel du solde des restes à réaliser	0
<b>BESOIN DE FINANCEMENT TOTAL</b>	<b>-34 692,62</b>
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER</b>	
Résultat de l'exercice	+6 911,37
Résultat antérieur	0
<b>TOTAL A AFFECTER</b>	<b>+ 6 911,37</b>

<b>AFFECTATION DES RESULTATS DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b>	
Couverture du besoin de financement de la section d'investissement : (crédit du c/ au 1068 sur BP)	<b>6 911,37</b>
Affectation complémentaire en réserves	<b>0</b>
Restes sur déficit de fonctionnement (à reporter au BP ligne 002 - dépenses)	<b>0</b>

***Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le compte administratif, le compte de gestion et l'affectation des résultats du budget annexe SIAC.***

- **COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2014 BUDGET ANNEXE BOIS DUVAL**

Jean-Claude BESSEAU, présente le compte administratif et le compte de gestion du budget annexe de Bois Duval 2014 (documents joints à la note de présentation).

Il n'y a pas eu de vente de terrain réalisée au cours de l'année 2014. Il reste donc 18 647m<sup>2</sup> de terrain disponible à la vente.

Aucune dépense, ni aucune recette n'ont été constatées pour 2014.

Jean-Claude BESSEAU informe le Conseil qu'un entrepreneur a pris contact avec la Communauté de Communes pour un projet de 1 000 à 1 500m<sup>2</sup> sur la zone.

***Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le compte administratif et le compte de gestion du budget annexe Bois Duval.***

- **COMPTE ADMINISTRATIF, COMPTE DE GESTION ET AFFECTATION DES RESULTATS 2014 BUDGET SPANC**

Jean-Claude BESSEAU, présente le compte administratif et le compte de gestion du budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif 2014 (documents joints à la note de présentation) et l'affectation des résultats comme suit :

<b>POUR MEMOIRE</b>	
Résultat de fonctionnement antérieur reporté	+28 556,39
Résultat d'investissement antérieur reporté	+7 075,30
<b>SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/14</b>	

Solde d'exécution de l'exercice	+5 922,65
Solde d'exécution cumulé	+12 997,95
<b>RESTES A REALISER AU 31/12/14</b>	
Dépenses d'investissement	0
Recettes d'investissement	0
<b>SOLDE</b>	<b>0</b>
<b>EXCEDENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/14</b>	
Rappel du solde d'exécution cumulé	+12 997,95
Rappel du solde des restes à réaliser	0
<b>EXCEDENT TOTAL</b>	<b>+12 997,95</b>
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER</b>	
Résultat de l'exercice	-9 379,50
Résultat antérieur	+28 556,39
<b>TOTAL A AFFECTER</b>	<b>+19 176,89</b>
<b>AFFECTATION DES RESULTATS DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b>	
Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit du c/ au 1068 sur BP)	<b>0</b>
Affectation complémentaire en réserves	<b>0</b>
Affectation au compte 002 en excédent de fonctionnement	<b>19 176,89</b>

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le compte administratif, le compte de gestion et l'affectation des résultats du budget annexe SPANC.**

**• VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2015**

Suite à la suppression de la Taxe Professionnelle, Jean-Claude BESSEAU rappelle que le Conseil Communautaire, depuis 2011, est appelé à délibérer sur les 3 taux d'imposition des taxes directes locales :

- Taux de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE),
- Taux de Taxe d'habitation (TH),
- Taux de Taxe Foncière Non Bâti (TFNB).

Suite à la baisse des dotations de l'Etat (environ 170 000 € de baisse en 2015), il propose au Conseil d'augmenter le taux d'imposition de la Cotisation Foncière des Entreprises de la manière suivante :

- Cotisation foncière des entreprises :
  - ancien taux : 27,55%,
  - nouveau taux proposé : 29,25%
  - variation de 1,70 point
  - Produit fiscal attendu : 1 277 640,00 €, dont 74 256 € liés à l'augmentation du taux,

Il est proposé de ne pas augmenter les impôts ménages. Les taux de taxe d'habitation et du foncier non bâti resteraient inchangés :

- Taxe d'habitation :
  - ancien taux : 7,38%,
  - nouveau taux proposé : 7,38%

- variation de 0 point
- Produit fiscal attendu : 922 426,20 €,
- Taxe Foncière Non Bâti :
  - ancien taux : 4,02%,
  - nouveau taux proposé : 4,02%
  - variation de 0 point
  - Produit fiscal attendu : 13 125,30 €.

• **VOTE DES BUDGETS**

Jean-Claude BESSEAU présente en détail les propositions des budgets 2015, vues en Commission des Finances le 8 avril 2015.

Les documents budgétaires ont été transmis par courrier à chaque conseiller communautaire.

**Budget Principal**

Il s'équilibre en dépenses et en recettes à 6 145 861,00 € en section de fonctionnement et à 1 087 911,00 € en section d'investissement hors opération d'ordre et à 4 964 911,00 € avec les opérations d'ordres (régularisation).

Observations :

- Les dépenses de personnel, d'un montant de 1 569 370 €, ont été contenues (- 0,57% par rapport à l'année précédente) ;
- La cotisation versée au SYMA A89 a augmenté de 31 000 €. Cette hausse est liée au fait que les entreprises de Tra le Bos ont terminé leur exonération de 5 ans, ce qui augmente les bases ;
- Le chapitre 73 (impôts et taxes) augmente de 165 261 € par rapport à l'année précédente, dont seulement 74 256 € liés à l'augmentation des taux de CFE. Les 91 000 € restants sont donc liés à l'augmentation des bases des entreprises du territoire.

***Le Conseil, par 32 voix pour et 2 abstentions, approuve le budget primitif tel que présenté.***

**Budget annexe Bois Duval**

Il s'équilibre en dépenses et recettes à 565 668 € en section de Fonctionnement et à 565 668 € en section d'Investissement.

***Le Conseil, à l'unanimité, approuve le budget annexe Bois Duval tel que présenté.***

**Budget annexe SIAC (Service Intercommunal de l'Action Culturelle)**

Il s'équilibre en dépenses et recettes à 65 040,00 € en section de Fonctionnement et à 67 994,00 € en section d'Investissement.

Eric ZIOLO apporte des précisions sur le contenu du programme 2015 d'accueil en résidence d'artistes et de spectacles à l'Ouvrage Théâtral Permanent à Lapeau. Comme en 2014, une résidence d'artistes par mois en moyenne est prévue pendant la saison haute de mai à septembre 2015. A ce jour, sont programmés : spectacle de chansons françaises « *Georges Brassens chanté et joué par la Compagnie des passagers du Vent* », Concert jeunes de musiques actuelles en partenariat avec le Centre Culturel et Sportif d'Egletons, fête de l'école de Lapeau, Accueil en résidence d'artistes des compagnies « La maison sur la Colline », et « L'Arche en sel » de Marie-Laure FRAYSSE CONSTANT.

***Le Conseil, à l'unanimité, approuve le budget annexe SIAC tel que présenté.***

### **Budget annexe SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif)**

Il s'équilibre en dépenses et recettes à 119 776,00 € en section de Fonctionnement et à 15 198,00 € en section d'Investissement.

***Le Conseil, à l'unanimité, approuve le budget annexe SPANC tel que présenté.***

## **3 – Ressources Humaines**

- **MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS SUITE A AVANCEMENT DE GRADE**

Denise PEYRAT explique au Conseil que plusieurs agents de la collectivité remplissent les conditions fixées par chaque statut particulier pour leur inscription au choix au tableau d'avancement en application de l'article 79.1 de la loi du 26 janvier 1984. Un avis favorable a été donné en Commission Administrative Paritaire le 24 mars 2015, sur l'avancement proposé tel qu'il suit :

<i>Catégorie d'emploi</i>	<i>Grade actuel</i>	<i>Grade d'avancement</i>	<i>Date d'effet</i>
C	Adjoint technique 2ème classe	Adjoint technique 1ère classe	01/11/2015
B	Educateur des A.P.S. (activités physiques et sportives) principal 2ème classe	Educateur des A.P.S. principal 1ère classe	01/07/2015
A	Puéricultrice de classe normale	Puéricultrice de classe supérieure	01/11/2015

Elle propose au Conseil d'adopter le tableau des avancements ci exposés et de modifier en conséquence le tableau des emplois de la Communauté de Communes.

***Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :***

**-Décide de supprimer les emplois comme suit :**

Filière : Technique  
Cadre emploi : Adjoint technique  
Grade : Adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe  
Ancien effectif : 8  
Nouvel effectif : 7  
Date d'effet : 01/11/2015

Filière : Sportive  
Cadre emploi : Educateur des A.P.S. principal  
Grade : Educateur des A.P.S. principal 2<sup>ème</sup> classe  
Ancien effectif : 1  
Nouvel effectif : 0  
Date d'effet : 01/07/2015

Filière : Médico-sociale  
Cadre emploi : Puéricultrice  
Grade : Puéricultrice de classe normale  
Ancien effectif : 1  
Nouvel effectif : 0  
Date d'effet : 01/11/2015

**- Décide d'adopter les créations d'emplois comme suit :**

Filière : Technique  
Cadre emploi : Adjoint technique  
Grade : Adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe  
Ancien effectif : 0  
Nouvel effectif : 1  
Date d'effet : 01/11/2015

Filière : Sportive  
Cadre emploi : Educateur des A.P.S. principal  
Grade : Educateur des A.P.S. principal 1<sup>ère</sup> classe  
Ancien effectif : 1  
Nouvel effectif : 2  
Date d'effet : 01/07/2015

Filière : Médico-sociale  
Cadre emploi : Puéricultrice  
Grade : Puéricultrice de classe supérieure  
Ancien effectif : 0  
Nouvel effectif : 1  
Date d'effet : 01/11/2015

- **Autorise** le Président à supprimer les emplois à temps complet, à raison de 35 heures hebdomadaires, listés ci-dessus,
- **Autorise** le Président à organiser le recrutement des emplois créés ci-dessus, à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires,
- **Propose** de rémunérer ces agents selon la grille indiciaire de la Fonction Publique Territoriale correspondant aux grades créés par la présente délibération,
- **Autorise** le Président à en informer le Centre de Gestion des Personnels Territoriaux et à signer tout document afférent à cet objet.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans des emplois seront inscrits au budget, chapitre 012, article 64111.

- **POINT D'INFORMATION SUR LES REMPLACEMENTS AUX POSTES DE RESPONSABLE DES FINANCES ET D'AUXILIAIRE DE PUERICULTURE**

Denise PEYRAT rappelle que Jean-Pierre PARSOIRE a fait valoir ses droits à la retraite. La Commission Ressources Humaines s'est donc réunie le 17 mars 2015 et a retenu, à l'unanimité, la candidature de Didier MONLOUIS pour le remplacer. Didier MONLOUIS travaillera en temps partagé à raison de 20% à la Commune d'Egletons et 80% à la Communauté de Communes pour une durée de 6 mois.

Suite à la mise en disponibilité d'une auxiliaire de puériculture à la crèche pour une durée de deux mois, la candidature de Carine BOULANGER a également été retenue à l'unanimité par la Commission Ressources Humaines.

## **4 – Dossiers**

- **BAIL EMPHYTEOTIQUE – ALSH DARNETS.**

Jean-Noël LANOIR rappelle au Conseil le projet de la Communauté de Communes de réaliser des travaux d'agrandissement de l'Accueil de Loisirs de Darnets.

Par délibération en date du 9 avril 2015, le Conseil Municipal de Darnets a décidé de scinder la parcelle cadastrée AD 48 de la manière suivante :

- Lot n°1 : Bâtiment communal qui sert actuellement de local à l'Accueil de Loisirs et Cantine, et une partie du terrain située sur la parcelle restent la propriété de la Commune de Darnets,
- Lot n°2 : Partie du terrain sur laquelle la Communauté de Communes de Ventadour réalisera les travaux de construction de l'extension entre le bâtiment communal et la cantine, pour laquelle un bail emphytéotique d'une durée de 30 ans sera établi, prévoyant la gratuité de la redevance. La Communauté de Communes, locataire, bénéficiera ainsi de l'entière jouissance du terrain désigné et pourra réaliser les constructions et améliorations nécessaires.

Il propose, en accord avec la Commune de Darnets, de désigner M. BRETTE, AGE, 5 avenue Jean Jaurès 19360 Malemort, géomètre, pour réaliser le découpage des lots et Maître DEPRUN-BROUSSOLLE, notaire, pour rédiger le bail emphytéotique. Il propose que la Communauté de Communes prenne en charge la moitié des honoraires du géomètre et du notaire.

***Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :***

- ***Donne tous pouvoirs au Président pour la conclusion du bail précité,***
- ***Désigne M. BRETTE, AGE – Malemort, géomètre, pour le découpage des lots,***
- ***Désigne Maître DEPRUN-BROUSSOLLE, notaire, pour la rédaction du bail emphytéotique,***
- ***Décide que les honoraires du géomètre et du notaire désignés par la Commune de Darnets seront pris en charge pour moitié par la Commune de Darnets et pour moitié par la Communauté de Communes de Ventadour.***

- **CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA REALISATION D'UNE ETUDE STRATEGIQUE DE CADRAGE ET DE MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES LOCALES DE L'HABITAT.**

Jean-Noël LANOIR explique que l'étude préfigurative à la structuration territoriale du Pays de Haute-Corrèze Ventadour a identifié l'habitat comme un enjeu majeur pour le territoire.

Forts du succès des Programmes d'Intérêt Général (**PIG** Ventadour & **PIG** Haute-Corrèze), les Elus du Pays Haute Corrèze - Ventadour souhaitent poursuivre une politique de l'habitat affirmée afin de :

- disposer d'un diagnostic complet des problématiques liées à l'habitat,
- cibler les enjeux convergents,
- mettre en cohérence les objectifs et programme d'actions de chaque Communauté de communes du Pays Haute-Corrèze Ventadour.

D'où la nécessité d'une étude globale de cadrage dont l'objectif sera de définir une politique stratégique et opérationnelle de l'habitat sur l'ensemble du territoire du Pays Haute-Corrèze Ventadour déclinée en 2 volets :

- la définition du ou des dispositif(s) opérationnel(s) territorialisé(s) à mettre en œuvre (ex : future OPAH, PIG thématiques,...) incluant un axe dédié aux centres-bourgs et intégrant les dernières priorités de l'ANAH.
- la définition et la mise en place de Programmes Locaux Habitat (PLH) déclinés sur chaque Communauté de communes du Pays, dans la perspective à la fois du SCOT et des enjeux de fusion des Communautés de communes.

Cette étude globale sur l'habitat doit s'inscrire dans celle du futur Schéma de Cohérence Territoriale dont elle constituera une partie du diagnostic "habitat".

Pour réaliser cette étude à l'échelle du Pays de Haute-Corrèze Ventadour et mutualiser les moyens, une démarche de groupement de commandes est proposée en application de l'article 8 du Code des marchés publics.

Une convention sera établie entre les membres du groupement (Communauté de Communes de Bugeat Sornac Millevaches au Cœur, Communauté de Communes de Ventadour, Communauté de Communes des Gorges de la Haute Dordogne, Communauté de Communes du Pays d'Eygurande, Communauté de Communes Ussel-Meymac-Haute Corrèze, Communauté de Communes Val et Plateaux Bortois) pour définir les modalités de fonctionnement et une Commission d'appel d'offres du groupement sera désignée.

Francis DUBOIS ajoute que le PIG a généré plus de 900 000 € de travaux sur le territoire.

***Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :***

- ***Décide de prendre part à la réalisation d'une étude stratégique de cadrage et de mise en œuvre des politiques locales de l'habitat sur le Pays Haute-Corrèze Ventadour.***
- ***Approuve la constitution d'un groupement de commandes pour la réalisation de cette étude.***
- ***Accepte la désignation de la Communauté de communes Ussel-Meymac Haute-Corrèze comme coordonnateur du groupement.***
- ***Autorise Monsieur le Président à signer la convention portant constitution du groupement de commandes, ainsi que l'ensemble des pièces se rapportant à ce dossier.***
- ***Désigne comme suit les représentants de la Communauté de communes à la Commission d'Appel d'offres du groupement :***
  - \* ***membre titulaire : Jean-Louis BACHELLERIE***
  - \* ***membre suppléant : Francis DUBOIS***
- ***Approuve le lancement de la procédure de consultation par le groupement de commandes en application des articles 26-II et 28 du Code des marchés publics.***

- **CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA REALISATION D'UNE ETUDE D'IMPACTS LIEE A L'EVOLUTION DES STRUCTURES INTERCOMMUNALES.**

En vue de répondre aux évolutions législatives liées à la Réforme Territoriale et à la nécessaire optimisation des moyens des politiques publiques, les élus du territoire s'interrogent sur l'organisation territoriale locale.

Le Président explique que l'ensemble des Présidents de Communautés de Communes a été reçu par le Préfet concernant l'application de la loi NOTRe. Le seuil de 20 000 habitants pour les intercommunalités pourrait être adapté en fonction de la densité de population du territoire et la moyenne départementale. Une dérogation serait ainsi, a priori, possible pour le territoire de la Communauté de Communes de Ventadour (8 à 9 000 habitants minimum exigés, alors que la Communauté de Communes en compte près de 11 000).

En parallèle, la Communauté de Communes est en contact avec d'autres communes limitrophes qui seront amenées à se rattacher, dans le cadre de la réforme, à une intercommunalité de taille plus importante.

Pour mener à bien cette réflexion sur l'évolution de l'environnement territorial du Pays Haute-Corrèze Ventadour et pour disposer d'une aide à la décision, une étude d'impacts liée à l'évolution des structures intercommunales sera lancée.

Dans ce cadre, il s'agit de :

- disposer d'un état des lieux/diagnostic de la structuration intercommunale actuelle en termes de compétences, ressources humaines, finances, fiscalité,... (tranche ferme),
- réaliser une analyse prospective liée à l'émergence de scénarii de périmètres intercommunaux : impacts en termes de compétences, ressources humaines, financiers, budgétaires, fiscaux... (tranche conditionnelle).

Pour réaliser cette étude à l'échelle du Pays de Haute-Corrèze Ventadour et mutualiser les moyens, une démarche de groupement de commandes est proposée en application de l'article 8 du Code des marchés publics.

Une convention sera établie entre les membres du groupement (Communauté de Communes de Bugeat Sornac Millevaches au Cœur, Communauté de Communes de Ventadour, Communauté de Communes des Gorges de la Haute Dordogne, Communauté de Communes du Pays d'Eygurande, Communauté de Communes Ussel-Meymac-Haute Corrèze, Communauté de Communes Val et Plateaux Bortois) pour définir les modalités de fonctionnement et une Commission d'appel d'offres du groupement sera désignée.

Le Président ajoute que cette étude est subventionnée par le Conseil Départemental et coûterait entre 27 500 € et 30 000 € au Pays. La quote part payée par la Communauté de Communes serait d'environ 5 000 €.

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :**

- **Décide de prendre part à la réalisation d'une étude d'impacts liée à l'évolution des structures intercommunales.**
- **Approuve la constitution d'un groupement de commandes pour la réalisation de cette étude.**
- **Accepte la désignation de la Communauté de communes Ussel-Meymac Haute-Corrèze comme coordonnateur du groupement.**
- **Autorise Monsieur le Président à signer la convention portant constitution du groupement de commandes, ainsi que l'ensemble des pièces se rapportant à ce dossier.**
- **Désigne comme suit les représentants de la Communauté de communes à la Commission d'appel d'offres du groupement :**
  - \* **membre titulaire : Jean-Louis BACHELLERIE**
  - \* **membre suppléant : Francis DUBOIS**
- **Approuve le lancement de la procédure de consultation par le groupement de commandes en application des articles 26-II et 28 du Code des marchés publics.**

- **CONTRAT DE COHESION TERRITORIALE 2015-2017 DU PAYS HAUTE CORREZE VENTADOUR.**

Jean-Louis BACHELLERIE présente le programme d'actions du Contrat de Cohésion Territoriale 2015-2017 du Pays Haute Corrèze Ventadour (tableau joint

à la note de présentation). Concernant les dossiers présentés sur le territoire de la Communauté de Communes, la Région n'intervient que sur la modernisation des locaux de l'OTI (15%) et sur l'aménagement du site de Ventadour (10 à 20%). Le Département intervient à hauteur de 20% sur le site de Ventadour et sur les projets enfance-jeunesse (agrandissement Darnets, construction d'un ALSH à Montaignac et Marcillac, Lieu d'Accueil Parents Enfants).

Le Président informe le Conseil que le Président du Conseil Départemental, Pascal COSTE, est actuellement en discussion avec l'Etat pour que ce dernier intervienne par le biais de financement croisés avec des crédits FNADT (et non sur les crédits DETR).

- **CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE MATERIEL DE PROJECTION NUMERIQUE ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE VENTADOUR ET LA COMMUNE D'EGLETONS.**

Le Président rappelle que la Communauté de Communes de Ventadour a procédé en 2012 à l'équipement en matériel de projection numérique du Cinéma l'Esplanade d'Egletons pour la somme de 129 835 € HT. Cette action était inscrite au Contrat de Pays d'Egletons 2011-2013 porté par la Communauté de Communes de Ventadour et avait ainsi pu bénéficier de soutiens financiers de l'Etat (84 317€ avance remboursable), de la Région (24 624€) et du Département (15 000€).

Le matériel est mis à disposition de la Commune d'Egletons, propriétaire du Cinéma l'Esplanade, qui à son tour le met à disposition de l'exploitant par délégation de service publique, le Centre Culturel et Sportif d'Egletons.

Cette opération requiert une formalisation par la signature d'une convention de mise à disposition entre la Commune d'Egletons propriétaire du Cinéma et la Communauté de Communes de Ventadour.

Le Président propose au Conseil de l'autoriser à signer cette convention de mise à disposition gracieuse.

***Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :***

- ***Valide le contenu de la convention de mise à disposition de matériel de projection numérique entre la Communauté de Communes de Ventadour et la Commune d'Egletons,***
- ***Autorise le Président à signer la Convention de mise à disposition.***

## **5 – Affaires diverses**

- **TARIFS SEJOUR ESPACE JEUNES « ARTISTES EN HERBE ».**

Jean-François GONCALVES propose au Conseil d'adopter les tarifs du mini-séjour « Artistes en Herbe » qui aura lieu durant les vacances scolaires du printemps du 27 au 30 avril 2015 sur la commune du Jardin.

Ce mini-séjour s'adresse aux jeunes de l'espace jeunes intercommunal (11-17 ans), soit un total de 16 enfants.

Il propose au Conseil les tarifs suivants :

<b>Quotient familial</b>	<b>tarifs/ enfant</b>
0/300	36,04 €
301/500	39,56 €
501/702	43,12 €
703/800	45,04 €
801/900	48,76 €
901/1000	52,64 €
1001/1100	54,28 €
1101/1200	58,20 €
1201/1300	61,40 €
1301/1500	63,52 €
1501/1700	65,64 €
1701 et plus	67,76 €

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Valide les tarifs du mini-séjour « Artistes en herbe » ;**
- **Autorise le Président à signer tout document afférent à ce mini-séjour.**

- **ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE POUR L'ACHAT D'ELECTRICITE.**

Jean-Noël LANOIR rappelle au Conseil la fin des tarifs règlementés d'électricité à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 pour les puissances souscrites strictement supérieures à 36 kVA (tarifs jaunes et tarifs verts).

La Communauté de Communes est concernée par le Centre aquarécricatif, qui dispose actuellement d'un abonnement de 132 kVA, et l'Ouvrage Théâtral Permanent.

Il informe le Conseil que le Syndicat Intercommunal d'Énergies du Département de l'Aveyron (SIEDA), le Syndicat Départemental d'Énergies du Cantal (SDEC), la Fédération Départementale d'Électrification et d'Énergie de la Corrèze (FDEE 19), le Syndicat Départemental d'Énergies du Gers (SDEG), la Fédération Départementale d'Énergies du Lot (FDEL), le Syndicat Départemental d'Électrification et d'Équipement de la Lozère (SDEE), le Syndicat Départemental d'Énergies du Cantal (SDEC) et le Syndicat Départemental d'Énergies du Tarn (SDET) ont constitué un groupement de commandes d'achat d'énergies et de services d'efficacité énergétique dont le SDET (Syndicat Départemental d'Énergies du Tarn) est le coordonnateur.

Considérant que la Communauté de Communes de Ventadour, au regard de ses propres besoins, a un intérêt à adhérer à ce groupement de commandes,

Etant précisé que la Communauté de Communes sera systématiquement amenée à confirmer sa participation à l'occasion du lancement de chaque marché d'achat de gaz naturel et/ou d'électricité pour ses différents points de livraison d'énergie.

**Au vu de ces éléments, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Décide de l'adhésion de la Communauté de Communes de Ventadour au groupement de commandes précité pour :**
  - o **L'acheminement et la fourniture d'électricité ;**
  - o **La fourniture de services d'efficacité énergétique qui y seront associés.**
- **Approuve la convention constitutive du groupement de commandes jointe en annexe à la présente délibération, cette décision valant signature de la convention constitutive par Monsieur le Président pour le compte de la Communauté de Communes dès notification de la présente délibération au membre pilote du département,**
- **Prend acte que le Syndicat ou la Fédération d'énergie de son département ou par défaut le coordonnateur demeure l'interlocuteur privilégié de la Communauté de Communes pour la préparation et l'exécution des marchés relatifs au dit groupement d'achat,**
- **Autorise le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la Communauté de Communes de Ventadour, et ce sans distinction de procédures,**
- **Autorise Monsieur le Président à valider les sites de consommation engagés pour chaque marché ultérieur.**
- **Autorise Monsieur le Président à signer les contrats de fourniture d'énergie avec les prestataires retenus par le groupement de commandes,**
- **S'engage à régler les sommes dues aux titulaires des marchés de fourniture d'énergie retenus par le groupement de commandes et à les inscrire préalablement à son budget,**
- **Habilite le coordonnateur à solliciter, en tant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux de distribution de gaz naturel et d'électricité ainsi que des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives aux différents points de livraison de la Communauté de Communes.**

\*\*\*\*\*